

ANNEE 2018

Délibération n°

20180066

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2018

Date de convocation : 23/11/2018

Date d'affichage : 30/11/2018

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 16

Pouvoirs : 2

Nombre de votants : 17

Vote : 17 (dont 2 pouvoirs)

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BASSUSSARRY**

L'an deux mille dix-huit, le 28 novembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 23 novembre 2018, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire et Ms Michel LAHORGUE, Francis DAVRIL, Claude YAOUANC, Philippe BIGOTEAU, Hugues BIGÉ, Frédéric ETCHEGARAY, Michel KLISZ, Pierre SORHAITS, Michel GOÑY, Mmes Dominique GALLOT, Chantal BONZON, Sophie DELETTRE, Valérie RÉCART, Marie-Dominique GAY, Dominique VIGIER.

Absents excusés : Mmes Annie UHALDEBORDE (pouvoir à Mme Dominique GALLOT), Brigitte ETCHEVERRY (pouvoir à Michel KLISZ), Emmanuelle DALLET.

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.

OJ n°14 : Subvention départementale pour les 20 ans de l'association « les mots s'animent »

Mme Valérie RECART quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Rapporteur, M. Claude YAOUANC :

La bibliothèque s'est vu accorder une subvention du Conseil Départemental, au titre de l'aide à la communication et à l'animation culturelle.

Cette dotation, qui s'inscrit dans le cadre du soutien aux actions culturelles des territoires (lecture publique), va être versée sur le compte de la Mairie.

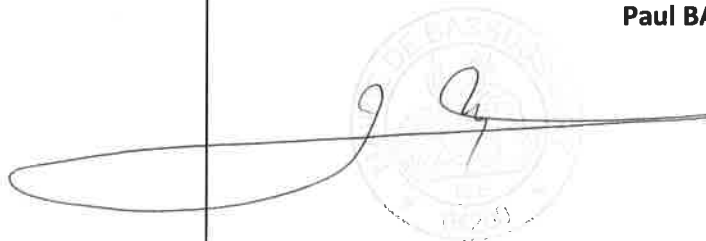
Il est proposé au Conseil Municipal de reverser cette subvention de 1 000,00€ à l'association « Les Mots s'animent », qui assure le fonctionnement et les animations proposées par la bibliothèque, et ce, indépendamment de la subvention annuelle allouée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé,

- **APRES** en avoir délibéré,
- **APPROUVE** la proposition de reverser cette subvention de 1 000,00€ à l'association « les mots s'animent »,
- **PRECISE** que cette somme sera imputée sur le compte 6574,

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Paul BAUDRY.



*Transmis à M. le Sous-Préfet de Bayonne,
Publié et rendu exécutoire le : 30/11/2018*



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 30/11/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 30/11/2018